

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

COMMUNE DE LAFEUILLADE-EN-VEZIE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022, en fonctionnement et en investissement.

Les budgets 2022 ont été votés le 31 mars 2022 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande à la mairie.

## BUDGET PRINCIPAL

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

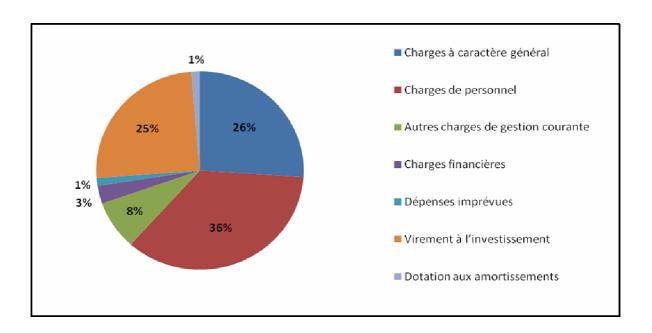
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 623 272,17 €.

#### Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

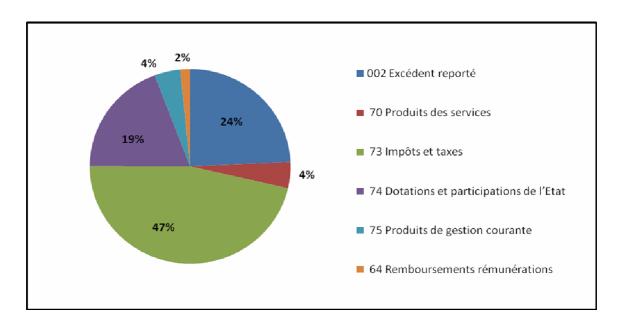
Chapitre	BP 2022
011 Charges à caractère général	162 430,17
012 Charges de personnel	221 650,00
65 Autres charges de gestion courante	49 650,00
66 Charges financières	18 250,00
022 Dépenses imprévues	8 000,00
023 Virement à l'investissement	155 000,00
042 Dotation aux amortissements	8 292,00
TOTAL	623 272,17



#### **Recettes**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie,...), aux impôts locaux, aux revenus des immeubles et aux dotations versées par l'Etat.

Chapitre	BP 2022
002 Excédent reporté	151 265,17
70 Produits des services	27 050,00
73 Impôts et taxes	289 368,00
74 Dotations et participations de l'Etat	119 789,00
75 Produits de gestion courante	25 800,00
64 Remboursements rémunérations	10 000,00
TOTAL	623 272,17



## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

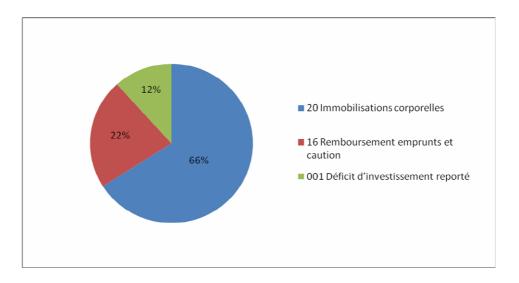
Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 321 841,90 €

#### <u>Dépenses</u>

Les principales dépenses d'investissements pour l'année 2022 sont les suivantes :

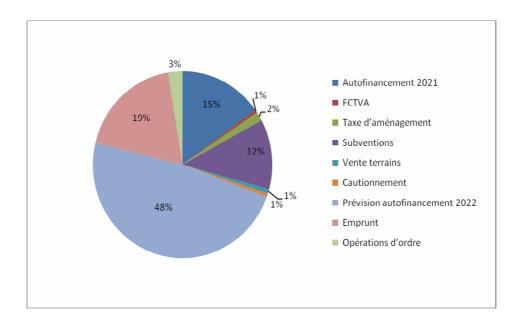
Acquisitions (matériel informatique, vidéoprojecteur, bancs pour l'école)
Travaux de voirie
Videoprotection Zone Artisanale
5 000,00 €
119 000,00 €
15 000,00 €

Chapitre	BP 2022
20 Immobilisations corporelles	212 299,00
16 Remboursement emprunts et caution	72 000,00
001 Déficit d'investissement reporté	37 542,90
TOTAL	321 841,90



#### **Recettes**

Chapitre	BP 2022
Autofinancement 2021	48 308,90
FCTVA	1 800,00
Taxe d'aménagement	5 000,00
Subventions	39 041,00
Vente terrains	2 400,00
Cautionnement	2 000,00
Prévision autofinancement 2022	155 000,00
Emprunt	60 000,00
Opérations d'ordre	8 292,00
TOTAL	321 841,90



#### **Taux d'imposition**

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2022, à savoir :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 44,82 %

- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 94,70 %

### BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services eau et assainissement.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 178 120,57 €.

#### **Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux, les analyses, les achats de matières premières et de fournitures (eau et électricité), les redevances dues à Adour Garonne, des charges de personnel, et les intérêts des emprunts.

Chapitre	BP 2022
011 Charges à caractère général	66 900,57
012 Charges de personnel	9 630,00
65 Autres charges de gestion courante	100,00
66 Charges financières	7 380,00
68 Dotation provisoire impayés	100,00
022 Dépenses imprévues	6 000,00
023 Virement à l'investissement	38 070,00
042 Dépenses d'ordre	49 940,00
TOTAL	178 120,57

#### **Recettes**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente d'eau, redevances assainissement collectif, pollution et modernisation des réseaux) et de l'excédent reporté.

Chapitre	BP 2022
002 Excédent reporté	35 741,57
70 Produits des services	107 900,00
74 Subventions d'exploitation	2 000,00
75 Produits de gestion courante	500,00
042 Opérations d'ordre	31 979,00
TOTAL	178 120,57

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 223 660,00 €.

#### <u>Dépenses</u>

Chapitre	BP 2022
20 Immobilisations corporelles	147 331,00
16 Remboursement emprunts et caution	44 350,00
Dépenses d'ordre	31 979,00
TOTAL	223 660,00

Les principales dépenses d'investissements pour l'année 2022 sont les suivantes :

- Travaux réseau eau 137 331,00 € (fin des travaux de mise en conformité des captages

d'eau potable et travaux divers)

- Travaux assainissement 10 000,00 €

#### **Recettes**

Chapitre	BP 2022
001 excédent investissement reporté	45 324,53
Autofinancement 2021	10 525,47
FCTVA	1 800,00
Subventions	78 000,00
Opérations d'ordre	49 940,00
Prévision autofinancement 2022	38 070,00
TOTAL	223 660,00

## BUDGET REGROUPEMENT COMMERCIAL

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des charges de gestion courante et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits de gestion courante (loyers) et de l'excédent reporté.

Le budget voté en équilibre, s'élève à 15 575,34 €.

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 26 078,37 €.

#### <u>Dépenses</u>

Chapitre	BP 2022
001 Déficit d'investissement reporté	12 880,00
16 Remboursement d'emprunts	13 198,37
TOTAL	26 078,37

#### **Recettes**

Chapitre	BP 2022
Réalisation autofinancement 2021	13 198,37
Virement de la section de fonctionnement	12 880,00
TOTAL	26 078,37

#### BUDGET LOTISSEMENT

Comme pour les autres budgets, le budget est voté en équilibre.

Le montant des dépenses et des recettes, en section de fonctionnement, s'élève à 229 159,31 € (y compris les opérations d'ordres).

Le Maire, Jean-Louis FRESQUET